




Démarches & Pièces nécessaires à l'établissement d'une CARTE D'IDENTITÉ

(CNI)

Les rendez-vous pour le dépôt des demandes de CNI se font uniquement via le site internet <https://www.rdv360.com/Passeports-et-carte-d-identite/montcuq-en-quercy-blanc/>

Une pré-demande via le site <https://passeport.ants.gouv.fr/> est indispensable pour accéder à la prise de rendez-vous

Pour toute aide aux démarches administratives sur internet le pôle France Services est à votre disposition sur rendez-vous à la médiathèque de Montcuq au 06.73.64.46.15 ou montcuq@france-services.gouv.fr

DOCUMENTS	Carte d'identité (CNI)
 Pré-demande sur internet	Créer un compte et faire une pré-demande informatique sur : https://passeport.ants.gouv.fr/ Possibilité d'identification sur le site avec France Connect à partir des identifiants Impôts, ou Ameli (site CPAM)
1 Photographie aux normes récentes (ne doit pas apparaître sur un document d'identité de plus de 1 an)	Oui (Photo – de 6 mois - ne pas la découper ni la coller)
Timbre fiscal https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans certains bureaux de tabac	En cas de perte/ vol de la CNI : 25 €
Ancien titre	Ou déclaration de perte ou de vol Si 1^{ère} demande ou péremption de l'ancien titre de + de 5 ans : - Une autre pièce d'identité en cours de validité OU un acte de naissance OU un livret de famille des parents
Justificatif de domicile à la bonne adresse	- Dernier avis d'imposition OU facture récente (électricité, eau ou téléphone fixe – internet) – moins de 3 mois Si hébergé : - Facture de l'hébergement - Attestation d'hébergement de la main de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale
Autorisation parentale pour les mineurs	- Attestation à compléter sur place et signée par le parent présent + fournir la pièce d'identité originale du parent présent
Garde alternée pour les mineurs	Si DIVORCÉS ou SÉPARÉS : - Fournir le jugement de divorce/séparation complet. - Justificatif de domicile des 2 parents + CNI originales des 2 parents. - Attestation d'autorisation parentale - SI SÉPARATION A L'AMIABLE : - Une attestation sur l'honneur de garde alternée rédigée sur papier libre signée des deux parents. - Justificatif de domicile des 2 parents + CNI originales des 2 parents. - Attestation d'autorisation parentale
Empreintes	Directement depuis le dispositif de recueil à partir de 12 ans
Retrait de la pièce	Par la personne elle-même SUR RENDEZ-VOUS en ligne sur RDV360 ou au 05.65.31.80.05




Démarches & Pièces nécessaires à l'établissement d'un PASSEPORT

Les rendez-vous pour le dépôt des demandes de passeport se font uniquement via le site internet <https://www.rdv360.com/Passeports-et-carte-d-identite/montcuq-en-quercy-blanc/>

Une pré-demande via le site <https://passeport.ants.gouv.fr/> est indispensable pour accéder à la prise de rendez-vous

Pour toute aide aux démarches administratives sur internet le pôle France Services est à votre disposition sur rendez-vous à la médiathèque de Montcuq au 06.73.64.46.15 ou montcuq@france-services.gouv.fr

DOCUMENTS	Passeport
 Pré-demande sur internet	Créer un compte et faire une pré-demande informatique sur : https://passeport.ants.gouv.fr/ Possibilité d'identification sur le site avec France Connect à partir des identifiants Impôts, ou Ameli (site CPAM)
1 Photographie aux normes récentes (ne doit pas apparaître sur un document d'identité de plus de 1 an)	Oui (Photo – de 6 mois - ne pas la découper ni la coller)
Timbre fiscal https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans certains bureaux de tabac	86 euros majeur 42 euros + de 15 ans 17 euros jusqu'à 14 ans
Ancien titre cas échéant	Ou déclaration de perte ou de vol Si 1^{ère} demande ou péremption de l'ancien titre de + de 5 ans : - Une autre pièce d'identité en cours de validité OU un acte de naissance OU un livret de famille des parents
Justificatif de domicile	- Dernier avis d'imposition OU facture récente (électricité, eau ou téléphone fixe – internet) – moins de 3 mois Si hébergé : - Facture de l'hébergement - Attestation d'hébergement de la main de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale
Autorisation parentale pour les mineurs	Attestation à compléter sur place et signée par le parent présent + fournir la pièce d'identité originale du parent présent
Garde alternée pour les mineurs	Si DIVORCÉS ou SÉPARÉS : - Fournir le jugement de divorce/séparation complet. - Justificatif de domicile des 2 parents + CNI originales des 2 parents. - Attestation d'autorisation parentale - SI SÉPARATION A L'AMIABLE : - Une attestation sur l'honneur de garde alternée rédigée sur papier libre signée des deux parents. - Justificatif de domicile des 2 parents + CNI originales des 2 parents. - Attestation d'autorisation parentale
Empreintes	Directement depuis le dispositif de recueil à partir de 12 ans
Retrait de la pièce	Par la personne elle-même SUR RENDEZ-VOUS en ligne sur RDV360 ou au 05.65.31.80.05